

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 8 octobre 2020

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 7 octobre 2020 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **15**

Votants **15**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 2 octobre 2020

*Date d'affichage du procès-verbal* : 12 octobre 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

*Présents* : **MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD**

*Excusés* :

*Secrétaire de séance* : **MM Rachel BELLIER BRESSON**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance :

➤ constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Madame Rachel BELLIER BRESSON**,

➤ propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative :

- ❖ Décision Modificative n° 1 du budget afin d'intégrer les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget eau,

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

#### **1. Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2020 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 22 septembre 2020.

#### **2. Décision Modificative du budget n° 1 :**

Monsieur le maire rappelle la délibération n° DE\_2020\_006 du 26 février 2020 relative au vote du compte administratif des budgets « commune-eau » de Châteaudouble et fait part des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence eau a été transférée à Valence Romans Agglo et de ce fait, les excédents constatés au compte administratif doivent être transférés sur le compte du budget communal.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

#### **3. Présentation par les services du Département du projet d'aménagement « Sublimes routes du Vercors » :**

Depuis 2018, les Départements de la Drôme et l'Isère, le Parc Naturel Régional du Vercors, les intercommunalités du massif travaillent conjointement pour la mise en valeur de routes touristiques.

Ce projet, nommé « Sublimes routes du Vercors », vise la diversification de l'offre touristique de la destination. Il a été décliné à l'échelle de dix-sept sites qui jalonnent l'ensemble du territoire.

Notre commune est concernée par au moins un des sites.

À l'initiative du projet et en accord avec l'ensemble des partenaires, le Conseil Départemental de la Drôme assure l'animation du projet.

Nicolas Bontoux, chargé de mission des Sublimes Routes du Vercors présente la démarche et échange sur les propositions.

Projet très intéressant pour valoriser l'attractivité touristique de la commune notamment hors saison.

#### 4. **Accueil de Loisirs :**

##### ➤ **Contrat d'apprentissage pour 2021 :**

Monsieur le maire rappelle que :

- l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre

- La Commune avait décidé d'y recourir en 2017.

Le contrat arrivant à échéance fin novembre, il est proposé d'en conclure un nouveau avec le CFA Sport et Animation Rhône Alpes.

Il présente les candidatures reçues.

Comme au préalable, il est nécessaire de saisir l'avis du Comité Technique local sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprentie accueillie par notre commune, le Maire propose au Conseil municipal de :

- faire les démarches auprès du Comité technique
- adopter au prochain conseil municipal le recrutement d'une apprentie, à l'accueil de loisirs, pour la préparation au diplôme BE JEPS. Loisirs tous publics, pour une durée de 15 mois, à compter de janvier 2021.

##### ➤ **Contrat d'accroissement d'activité pour les mercredis :**

Il est proposé de faire appel au service d'AIRE à Valence (Groupe ARCHER).

#### 5. **Voirie : reprise de la signalisation horizontale et verticale de la traverse du village :**

Monsieur Michel GRANDOUILLER présente le devis reçu relatif à la signalisation horizontale et verticale de la traverse du village dans le cadre de la sécurité.

Cette reprise de signalisation, suite à l'enrobé réalisé par le Département, pourrait être subventionnée au titre des amendes de police, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

#### 6. **Budget : présentation du budget communal :**

Pour les nouveaux élus, une présentation succincte du fonctionnement du budget communal est faite.

#### 7. **Bibliothèque :**

##### ➤ **Matériel informatique :**

Monsieur François COAT présente les devis relatifs à l'informatisation et au matériel de projection de la bibliothèque. Au vu des devis, il est proposé de retenir uniquement le matériel de projection (écran-projecteur-sono), l'informatisation (ordinateur portable-tablette) remise ultérieurement.

Un 2<sup>ème</sup> devis sera demandé.

##### ➤ **Décision modificative du budget n° :**

Le présent projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2020 a pour objet d'intégrer l'excédent de fonctionnement et d'investissement du budget de l'eau et d'apporter des rectifications aux crédits inscrits sur l'opération « bibliothèque » afin de financer des nouvelles dépenses

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	12472.95	
002	Résultat de fonctionnement reporté		12472.95
<b>TOTAL :</b>		<b>12472.95</b>	<b>12472.95</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	58835.18	
020	Dépenses imprévues	-4500.00	
2313 - 109	Constructions	-2500.00	
2183 - 100	Matériel de bureau et informatique	7000.00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		58835.18
<b>TOTAL :</b>		<b>58835.18</b>	<b>58835.18</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>71308.13</b>	<b>71308.13</b>

**Adopté :** Une délibération sera prise.

➤ **Règlement d'occupation du bâtiment « bibliothèque » :**

Monsieur Philippe DOUVRE précise qu'il est nécessaire d'adopter un règlement d'occupation pour le bâtiment « bibliothèque » afin de fixer les règles applicables.

Ce règlement détermine, entre autres, les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité

Au vu du projet transmis à tous les conseillers municipaux, le conseil municipal adopte le règlement d'occupation proposé.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

**8. Salle des fêtes :**

Les travaux avancent normalement comme prévu au calendrier.

**9. Urbanisme :**

- PC Guillaume BENOIT relatif à l'agrandissement de sa maison d'habitation principale au quartier Saint-Appolinaire.

**10. Questions diverses :**

➤ **Courrier de Mme Patricia CHARIGNON :** qui sollicite l'acquisition de parcelles situées grande rue

➤ **Courrier de M Mme Benoît VINSON :** qui sollicitent une demande de modification du zonage du PLU afin de construire une habitation principale.

La commission urbanisme se réunira, lundi 12 octobre 2020 à 18h45, pour apporter une réponse aux deux demandes.

**Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 4 novembre 2020 à 20h30**

Fin de séance à 23h35